



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.705

OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFERENTES

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE
SUBVENTIONS AFFERENTES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose, par le présent rapport d'allouer aux clubs sportifs des aides financières dans le cadre :

- De l'organisation de manifestations sportives organisées sur la commune, telles que présentées en annexe **1.1**
- De subventions exceptionnelles (déplacements des athlètes aux compétitions, achat de véhicule ...), telles que présentées en annexe **1.2**
- Des actions contractualisées (dispositif du Pass'sport Club et stages sportifs), telles que présentées en annexe **1.3**
- Du fonctionnement général de clubs fédéraux telles que présentées en annexe **1.4**

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de l'article 1, du titre 1 des conventions de subventions qui lient la Ville et les clubs sportifs aixois et en application de l'article 10 de la loi 2000.321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des avenants aux dites conventions, tels que présentés en annexes **2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12** .

Ces demandes ont reçu un avis favorable en date du 18 mai 2010.

En conséquence, nous vous demandons, Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'attribution de subventions dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives telles que définies en annexe **1.1** pour un montant de **50 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2010, et affectée au compte 924.15.6574.00001550, qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DECIDER** de l'attribution de subventions exceptionnelles telles que définies en annexe **1.2** pour un montant total de **21 500 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2010, et affectée au compte 924.15.6748.00001552, qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DECIDER** de l'attribution de subventions dans le cadre des actions contractualisées (dispositif du Pass'sport Club et stages sportifs), telles que définies en annexe **1.3** pour un montant total de **37 565 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2010, et affectée au compte 924.15.6574.00001551, qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DECIDER** de l'attribution de subventions de fonctionnement aux clubs fédéraux telles que définies en annexe **1.4** pour un montant de **2 500 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2010, et affectée au compte 924.15.6574.00001548, qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DECIDER** d'adopter les avenants aux conventions de subventions afférentes, tels que présentés en annexes **2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12** .
- **DECIDER** de donner l'autorisation à Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux sports à signer ces avenants.

2010.705 - SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFERENTES

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ANNEXE 1.1 Ligne Budgétaire :
924.15.6574.00001550
montant du dispo : 50 000 €

**Subventions aux clubs sportifs dans le cadre de
l'organisation de manifestations sportives**

N° TIERS	Nom de l'association	Objet	Année 2009	Année 2010 (Présente Dotation)
11425	AIX EN PROVENCE NATATION	organisation de la Coupe du Monde palmes bassin	0 €	4 000 €
11430	AIX UNIVERSITE CLUB	organisation de la fête des clubs A.U.C	800 €	800 €
11435	AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON	organisation du 23ème tournoi International de badminton	4 000 €	4 000 €
25014	AUTOMOBILE CLUB D'AIX	organisation de la manifestation « Alpes rétro »	8 000 €	8 000 €
25023	BOULE DE LA PETITE VITESSE	organisation du Grand Prix de pétanque de la Ville d'Aix	1 400 €	1 400 €
28348	CLUB HIPPIQUE AIX MARSEILLE	organisation du concours de sauts d'obstacles National Pro A	5 000 €	4 000 €
34929	CLUB SPORTS ET LOISIRS DU LYCEE MILITAIRE	organisation de la course « Aix s'élance »	1 500 €	1 500 €
37773	ENSEMBLE POUR LES JEUNES DU 13	organisation d'un tournoi de basket	0 €	5 000 €
42651	GYMNASTIQUE DU PAYS D'AIX	organisation du championnat régional et ¼ de finale du championnat de France par équipes	2 000 €	2 000 €
47987	LA BOULE MILLOISE	organisation de concours Nationaux de pétanque	1 400 €	1 400 €
61276	MODEL AIR CLUB D'AIX EN PROVENCE	organisation de la 8ème édition de la « Magie du Ciel »	1 000 €	1 500 €
61455	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	organisation du 11ème « Salon des Sports »	12 000 €	12 000 €
EN ATTENTE/ CREATION	REVES	organisation d'une course cycliste caritative	0 €	900 €
67424	UNION SPORTIVE DE PUYRICARD	organisation du tournoi de football « Partage ton maillot »	3 000 €	3 500 €
TOTAL				50 000 €

ANNEXE 1.2 Ligne budgétaire :
924.15.6748.00001552
montant du dispo : 42 000 €

Subventions Exceptionnelles

N° TIERS	NOMS ASSOCIATIONS	Objet	Année 2010 (Présente dotation)
25014	AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON	subvention exceptionnelle attribuée dans le cadre des frais engendrés par le déplacement de l'équipe élite au championnat du Monde de badminton à CARDIFF	2 000 €
37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPPT AIX EN PROVENCE Section Cyclisme	subvention exceptionnelle attribuée dans le cadre de l'achat d'un minibus mutualisé pour le club omnisports	7 000 €
28246	ATHLETIC CLUB AURELIEN	subvention exceptionnelle attribuée dans le cadre de la réalisation de cartes d'orientation	500 €
EN ATTENTE/ CREATION	INSTITUT DES PARONS	subvention exceptionnelle attribuée dans le cadre du déplacement de sportifs aux championnats de France des handicapés	2 000 €
11456	MODEL AIR CLUB D'AIX EN PROVENCE	subvention exceptionnelle attribuée dans le cadre de la construction d'une piste de vol circulaire en vue de l'organisation du championnat de France	10 000 €
TOTAL			21 500 €

ANNEXE 1.3 Ligne budgétaire :
924.15.6574.00001551
montant du dispo : 38 000 €

		Actions Contractualisées		
N° TIERS	NOMS ASSOCIATIONS	objet	Acompte saison sportive 2009/2010	Solde saison sportive 2009/2010 (présente dotation)
74892	AIX ATHLE PROVENCE	stages sportifs (repas)	0 €	490 €
25023	AIX EN PROVENCE NATATION	dispositif du Pass'Sport Club et stages sportifs (repas)	9 050 €	5 790 €
64059	AIX GYM	stages sportifs (repas)	0 €	2 370 €
815	AIX LES MILLES TENNIS DE TABLE	stages sportifs (repas)	0 €	815 €
61455	AIX UNIVERSITE CLUB	stages sportifs (repas)	0 €	11 545 €
28250	AIX UNIVERSITE CLUB TAEKWONDO	dispositif du Pass'Sport Club	805 €	900 €
25012	AIX UNIVERSITE CLUB VOLLEY BALL	dispositif du Pass'Sport Club	1 675 €	1 950 €
65790	ANIMATION PROVENCAL MULTISPORTS	stages sportifs (repas)	0 €	2 400 €
37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE Section Basket	stages sportifs (repas)	0 €	1 780 €
15355	CLUB DE LA TOUR D'AYGOSI	dispositif du Pass'Sport Club	0 €	450 €
15676	DANSE HARMONIE	dispositif du Pass'Sport Club	500 €	1 130 €
44554	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE D'AIX	stages sportifs (repas)	0 €	480 €
17641	LES ARGONAUTES D'AIX EN PROVENCE	stages sportifs (repas)	0 €	235 €
10378	PAYS D'AIX RUGBY CLUB	stages sportifs (repas)	0 €	6 470 €
49471	TRIATHL/AIX	stages sportifs (repas)	0 €	760 €
TOTAL				37 565 €

ANNEXE 1.4 Ligne budgétaire :
924.15.6574.00001548
montant du dispo : 2 500 €

		CLUBS FEDERAUX		
N° TIERS	NOM ASSOCIATION	objet	Saison sportive 2008/2009	Saison sportive 2009/2010 (présente dotation)
EN ATTENTE / CREATION	AIXELENCE SAVATE BOXING	fonctionnement au club	0 €	500 €
EN ATTENTE / CREATION	CONSERVATOIRE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS	fonctionnement au club	0 €	1 000 €
33652	HARMONIE GYM ET NATURE	fonctionnement au club	1 000 €	1 000 €
				2 500 €

TOTAL Annexes 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4		111 565 €
------------------------------------	--	-----------

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de vie, Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports

AVENANT N°1
À la convention de subventions
Conclue entre l'Association Sportive
« AIX EN PROVENCE NATATION »
Et la Ville d'Aix en Provence

Service de l'animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « AIX EN PROVENCE NATATION », représentée par Monsieur Bernard RAYAUME, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la piscine Yves Blanc, route du Tholonet, 13100 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **68 050 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention de **9 790 €**.

Soit affecté :

- **4 000 €** dans le cadre de l'organisation de la Coupe du Monde palmes bassin
- **5 790 €** dans le cadre des actions contractualisées, soit **1 400 €** dans le cadre du dispositif du Pass'Sport Club et **4 390 €** dans le cadre des stages sportifs (repas)

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le
L'Association,

La Ville,

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports
Service de l'Animation Sportive de la Cité

AVENANT N°1
A la convention de subventions
Conclue entre l'association
« AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON »
Et la Ville d'Aix en Provence

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association « AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON», représentée par Monsieur Pierre MANUGUERRA, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la Maison des clubs, Complexe sportif du Val de l'Arc, Chemin des infirmeries, 13090 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **24 785 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention pour un montant total de **6 000 €**.

Soit affecté :

- **4 000 €** dans le cadre de l'organisation du 23ème tournoi International de badminton
- **2 000 €** dans le cadre d'une subvention exceptionnelle pour le déplacement de l'équipe Elite au championnat du Monde de badminton a CARDIFF

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N° 1
À la convention de subventions
Conclue entre l'Association Sportive
« GYMNASIQUE DU PAYS D'AIX »
et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par le Maire ou l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « GYMNASIQUE DU PAYS D'AIX », représentée par Madame BOUQUET Valérie, sa Présidente en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif de la Pioline, Chemin Albert Guigou, 13290 LES MILLES, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **21 030 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention de **2 000 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre de l'organisation du championnat Régional et quart de finale du championnat de France en équipes.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N° 1
À la convention de subventions
Conclue entre l'association
« OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » et
la Ville d'Aix en Provence

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté
DIRECTION DES SPORTS
Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par le Maire ou l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS », représentée par Monsieur BERARD Kristian, son Président en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif du Val de l'Arc, Chemin des Infirmeries 13090 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **32 500 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville alloue à l'association une subvention pour un montant de **12 000 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre de l'organisation du 11ème salon des sports.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

Annexe 6

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES
Qualité de Vie, proximité et Citoyenneté
DIRECTION DES SPORTS
Service Animation Sportive de la Cité

AVENANT N° 1
À la convention de subventions
Conclue entre « ASSOCIATION SPORTIVE
ASPTT AIX-EN-PROVENCE »
Et la Ville d'Aix en Provence

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : « L'ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX-EN-PROVENCE », représentée par Monsieur Xavier LOYER, son Président en exercice, dont le siège social est situé 5, Boulevard Schweitzer 13090 AIX-EN- PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **38 285 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention pour un montant total de **8 780 €**

Soit affecté :

- **7 000 €** à la pratique du **Cyclisme** dans le cadre d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un minibus mutualisé pour le club omnisports
- **1 780 €** à la pratique du **Basket** dans le cadre des stages sportifs (repas)

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE SUBVENTIONS
CONCLUE ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE
« AIX ATHLE PROVENCE »
ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports
Service de l'animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : « AIX ATHLE PROVENCE », représentée par Monsieur Georges LEGUILLOU, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la piscine Yves Blanc, 26 Avenue des écoles militaires, 13100 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **33 645 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention de **490 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des stages sportifs (repas).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N° 1
À la convention de subventions
Conclue entre l'Association Sportive
« AIX UNIVERSITE CLUB VOLLEY BALL »
Et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « AIX UNIVERSITE CLUB VOLLEY BALL », représentée par Monsieur JOYAS Daniel, son Président en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif du Val de l'Arc, Chemin des Infirmeries, 13090 AIX EN PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **50 000 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention de **1 950 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre du solde du dispositif du Pass'sport Club.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N°1
A la convention de subventions
Conclue entre l'association
« GYMNASTIQUE RYTHMIQUE D'AIX EN
PROVENCE »
et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté

Direction des Sports
Service de l'Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association « GYMNASTIQUE RYTHMIQUE D'AIX EN PROVENCE», représentée par Monsieur Jean Michel MATTESCO, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la Maison des clubs, Complexe sportif du Val de l'Arc, Chemin des infirmeries, 13090 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **22 905 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention pour un montant de **480 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des stages sportifs (repas).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N° 1
À la convention de subventions
Conclue entre l'Association Sportive
« LES ARGONAUTES D'AIX EN PROVENCE »
et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, proximité et Citoyenneté

Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « LES ARGONAUTES D'AIX EN PROVENCE », représentée par Monsieur HOASCH, son Président en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif du Val de l'Arc, Chemin des Infirmeries, 13090 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **53 555 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention de **235 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des stages sportifs (repas).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

Direction Général Adjointe Des Services
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté
Direction Des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

AVENANT N°1
A la convention de subventions
Conclue entre l'association sportive
« LE PAYS D'AIX RUGBY CLUB »
Et la Ville d'Aix en Provence

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « LE PAYS D'AIX RUGBY CLUB », représentée par Monsieur Lucien SIMON, son Président en exercice, dont le siège social est situé Avenue Marcel Pagnol, BP 70665 13094 AIX EN PROVENCE CEDEX 02, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **125 000 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention d'un montant de **6 470 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des stages sportifs (repas).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N° 1
À la convention de subventions
Conclue entre l'Association Sportive
« TRIATHL'AIX »
Et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, proximité et Citoyenneté
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « TRIATHL'AIX », représentée par Monsieur CHANDELIER Jean Marie, son Président en exercice, dont le siège social est situé au stade Georges Carcassonne, Route du Tholonet, 13090 AIX EN PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **30 780 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention de **760 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des stages sportifs (repas).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de juillet 2010.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,